

---

## L'Auvergne médiévale en cartes : entre orient et occident, entre nord et sud

Marie Saudan

---

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/siecles/3129>

ISSN : 2275-2129

**Éditeur**

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 juin 2002

ISBN : 2-84516-188-3

ISSN : 1266-6726

**Référence électronique**

Marie Saudan, « **L'Auvergne médiévale en cartes : entre orient et occident, entre nord et sud** », *Siècles* [En ligne], 15 | 2002, mis en ligne le 03 mars 2017, consulté le 03 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/3129>

---

Ce document a été généré automatiquement le 3 janvier 2018.

Tous droits réservés

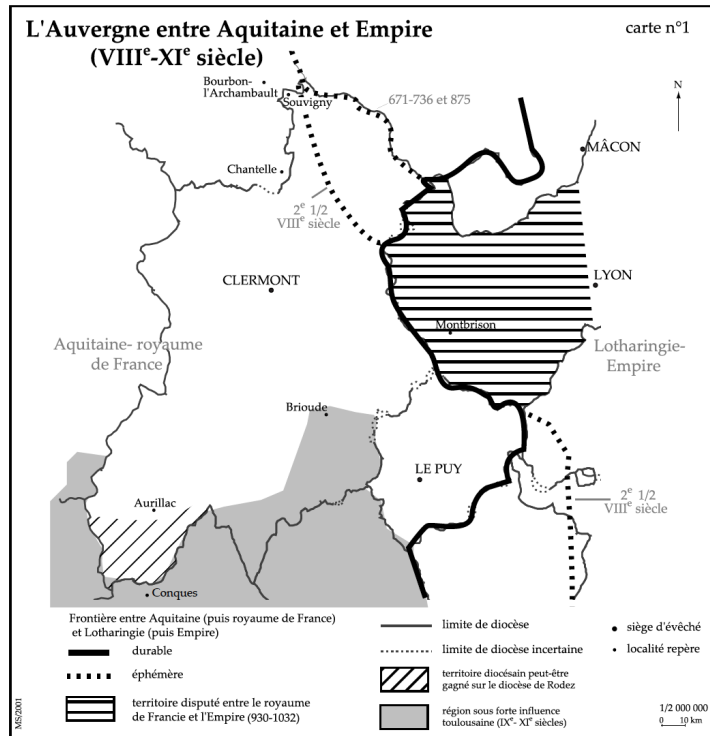
---

# L'Auvergne médiévale en cartes : entre orient et occident, entre nord et sud

Marie Saudan

---

- 1 Deux cartes permettent de présenter de manière synthétique l'organisation interne de l'Auvergne médiévale et sa position par rapport aux royaumes et principautés alentour. L'Auvergne fut-elle une terre disputée entre les pouvoirs politiques ? Une frontière entre les États ? Fut-elle pour cela déchirée ?
- 2 L'Auvergne médiévale a quasiment toujours été incluse dans l'Aquitaine, qu'il s'agisse du duché ou du royaume. Elle dépendait donc du royaume de Francie occidentale. Lorsque les princes du Midi toulousain réussirent à prendre pied en Auvergne (cf. *le plaid de Brioude* en 936), pour peu de temps, ils le firent sous le titre de duc d'Aquitaine, titre qu'ils avaient ravi provisoirement à la famille comtale de Poitiers. Les deux titres ne semblent pas pouvoir être dissociés. Sur un plan institutionnel, l'Auvergne est bien dans la nébuleuse aquitaine. Mais l'influence toulousaine a longtemps existé dans le sud de la région (cf. aplat gris de la carte 1). La position de Brioude fut celle d'un interface entre Auvergne du Nord et Midi toulousain ou languedocien.

L'Auvergne entre Aquitaine et Empire (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)

Cartographie : Marie Saudan, 2002.

- 3 Globalement la frontière entre Royaume et Empire est bien la frontière orientale de l'Auvergne, le diocèse du Puy suivant le même mouvement que cette dernière. Des variations ont pu exister. La frontière a reculé, faisant ainsi sortir la partie nord-orientale de l'Auvergne de l'ensemble aquitain (cf. frontière en tirets sur la carte 1). Dans le même temps, du côté de la frontière sud-orientale des territoires étaient grignotés au profit de l'Aquitaine. Toutefois, pendant quelques temps, cette frontière orientale a été indécise. En effet, le statut du Forez pose problème. Vers 930, après la mort de Louis l'Aveugle roi de Bourgogne, le Lyonnais, qui incluait le Forez, et le Viennois passèrent, en raison dans la souveraineté du roi de Francie occidentale, Raoul. Il semble que dès juin 935 Raoul ait promis à Rodolphe II, roi de Bourgogne, de lui restituer le ducatus. Mais cette cession n'eut lieu qu'au cours de l'année 942. Et le nouveau roi de Francie, Lothaire IV, réussit à conserver l'Uzège, le Vivarais et la partie occidentale du Lyonnais, soit le Forez. Enfin entre 963 et 966 pour É. Fournial<sup>1</sup> et vers 965/966 pour B. Galland<sup>2</sup>, le roi de Francie donna le Forez en dot à sa sœur Mathilde, qui venait d'épouser Conrad, roi de Bourgogne. En réalité il céda la suzeraineté et la souveraineté sur le Forez. D'après B. Galland<sup>3</sup>, rien ne prouve que, lors de cette rétrocession, la souveraineté française sur le Forez ait été abandonnée. On peut se demander si ce don, qu'il ait été fait à Mathilde ou à son mari, n'était pas un simple ajout d'un maillon dans la chaîne des ayants-droit sur le Forez. En effet un comte, ou son équivalent, pouvait être possesseur du Forez : il en aurait eu le pouvoir effectif. Le roi de Francie pouvait en être le propriétaire, tout en laissant la jouissance de certains droits supérieurs à son beau-frère ou à sa sœur. Ainsi, lorsqu'en 1032 le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe II, transmet ses terres et droits à l'empereur Conrad, le même système de rapports aurait perduré. Cette hypothèse peut,

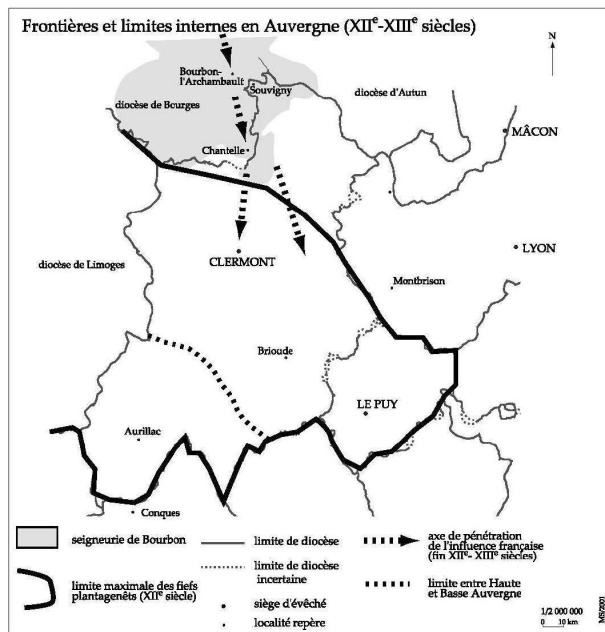
peut-être, expliquer pourquoi, à sa mort, le comte de Forez Guy I<sup>er</sup> aurait confié son fils au roi de Francie, Louis VII le Jeune.

- 4 Le seul acte qui permet de supposer la véracité de cette affirmation d'Auguste Longnon<sup>4</sup>, reprise sous forme d'hypothèse par B. Galland<sup>5</sup>, est une lettre<sup>6</sup> du comte de Lyon et de Forez, Guy II, en 1163 au roi Louis VII. Dans celle-ci, il s'excuse de n'avoir pu participer à l'ost royal en Auvergne. Guy a écrit « *cum pater meus sub cura et tutela vestra me dimiserit* » et il a ajouté « *cum ad vos tota terra mea pertineat* ». Les premiers mots de Guy indiquent donc bien que son père l'a « abandonné » au soin et à la tutelle du roi Louis VII, qu'il l'a « r'envoyé » sous la coupe de celui-ci. Comme il a ajouté que sa terre dépendait de, appartenait à (pertinere) Louis VII, la première affirmation n'était pas nécessaire. Donc elle n'a pas été inventée, fabriquée pour la circonstance. Certains diront que la première affirmation justifie la seconde, mais le fait d'avoir été sous la tutelle du roi, ce qui est un lien personnel, n'entraîne pas un lien de dépendance entre les territoires ou entre le roi et le comté de Forez, une fois le comte majeur. On peut donc penser qu'effectivement Guy I<sup>er</sup> avait confié son fils au roi Louis VII. Était-ce en raison de la renommée ou de l'importance qu'avait prise le roi de Francie dans l'Europe du début du XII<sup>e</sup> siècle ? Ou parce que ce même roi détenait la souveraineté sur le Forez, comme le laisse supposer la seconde affirmation de cette chartre ? Alors l'empereur n'y aurait eu que des droits intermédiaires et exercés de très loin. Si cette hypothèse est retenue, la bulle<sup>7</sup> de 1157 de Frédéric Barberousse prend une autre dimension. Dans cette bulle, l'empereur reconnaissait, comme frontière entre l'Empire et le royaume de Francie, la Saône et le Rhône.
- 5 Trois explications peuvent être données. L'empereur pouvait donner cette limite par manque de connaissances géographiques et donc se tromper : le Forez restait terre d'Empire, ce qui implique qu'il l'ait été auparavant et que donc Lothaire ait donné le Forez en toute souveraineté en 942. Ou bien l'empereur pouvait abandonner au roi de Francie le Forez, qu'il aurait possédé jusqu'alors en toute souveraineté, en raison de l'importance prise par ce roi auprès du comte de Forez et des conséquences de la tutelle royale sur le comte. Le comté aurait alors été considéré par tous comme fief mouvant du royaume suite à cette tutelle<sup>8</sup>. Ou encore l'empereur, conscient du peu d'importance de ses droits sur le Forez et de son rôle de maillon entre le comte de Forez et le roi de Francie, abandonnait simplement ces quelques droits, au demeurant difficiles à exercer du fait de l'éloignement. Il abandonnait des droits et non un territoire ou la souveraineté sur ce territoire. Tous les auteurs ne s'accordent pas sur cette question. C'est pourquoi la carte 1 se contente de pointer le problème, en signalant la situation mouvante du Forez.
- 6 Cette relative stabilité de la place de l'Auvergne par rapport aux ensembles politiques dominants n'empêche pas l'existence de variations internes liées à la diffusion de différentes influences.
- 7 Les frontières du diocèse sont dans l'ensemble assez bien connues pour le Bas Moyen Âge<sup>9</sup>. Mais des incertitudes demeurent, notamment au contact du diocèse du Puy. Les documents manquent pour trancher la question. Récemment, une hypothèse a été émise sur la mise en place du cadre diocésain dans l'extrême sud-ouest de l'Auvergne. D'après J.-L. Boudartchouk<sup>10</sup>, le diocèse de Clermont se serait agrandi au détriment de celui de Rodez par une mise en place plus précoce des structures locales d'encadrement.
- 8 À partir du XII<sup>e</sup> siècle, les limites internes se font plus pesantes et plus structurelles (carte 2). L'Aquitaine est aux mains des Plantagenêts qui pénètrent donc en Auvergne.

Dans le même temps, les possessions comtales se divisent et le roi de France prend largement pied en Auvergne. L'unité du comté est rompue. Conflits extérieurs entre Capétiens et Plantagenêts se mêlent aux tensions internes. Enfin, des différences existent entre la Haute et la Basse Auvergne, notamment dans le domaine culturel<sup>11</sup>.

- 9 L'Auvergne fut politiquement liée à l'Aquitaine et au royaume de Francie occidentale. Elle constitua, un temps, la frontière avec les royaumes de l'est. Elle était donc un ensemble tampon entre l'est et l'ouest. Des limites internes ont aussi existé, avec des oppositions plutôt nord-sud, liées aux influences de grandes familles comtales ou princières, ce qui laisse entrevoir une partition nord-sud.

#### Frontières et limites internes en Auvergne (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)



Cartographie : Marie Saudan, 2002.

## NOTES

1. Fournial, « La souveraineté du Lyonnais au X<sup>e</sup> siècle », *Le Moyen Âge*, LXII, n° 4, 1956, pp. 413-452.
2. B. Galland, *Deux archevêchés entre la France et l'Empire. Les archevêques de Lyon et les archevêques de Vienne du milieu du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1994, p. 21 et sq.
3. *Op. cit.*, p. 21.

4. Cf. A. Longnon, *La Formation de l'unité française*, p. 95.
  5. Cf. *op. cit.*, p. 21.
  6. Cf. Georges Guichard, comte de Neufbourg, Édouard Perroy, J.-E. Dufour, Marguerite Gonon, *Chartes du Forez antérieures au XIV<sup>e</sup> siècle*, Mâcon, 1933-1980, n° 916.
  7. Cf. *MGH, Diplomata*, t. X, pars I, n° 192, 18 novembre 1157.
  8. Cf. A. Longnon, *op. cit.*, p. 95.
  9. Celles du Haut Moyen Âge ne sont que l'extrapolation de ces dernières.
  10. Dans *Le Carladès de l'Antiquité au XIII<sup>e</sup> siècle. Terroirs, hommes et pouvoirs*, thèse de doctorat sous la direction de P. Bonnassie, Université de Toulouse II Le Mirail, 1998, pp. 712-713.
  11. Cf. les travaux de B. Phalip.
- 

## INDEX

**Index géographique** : France, Auvergne, Velay

**Index chronologique** : Moyen Âge

**Mots-clés** : cartographie, frontière

## AUTEUR

**MARIE SAUDAN**

doctorante en Histoire

Université Paris-I, Sorbonne